



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Territoires et Collectivités
Direction de la Contractualisation et de l'Ingénierie Territoriale
Secteur Aménagement et Tourisme

Dossier suivi par : Hélène GILBERT-MAHÉ
N° à rappeler : 02.28.85.86.12
Mail : helene.gilbert-mahe@vendee.fr
Réf : HGM.2018
La Roche-sur-Yon, le 28 septembre 2018

Monsieur Louis GIBIER
Maire de Barbâtre
Mairie
Rue de l'Eglise
85630 BARBATRE



Objet : Arrêt du PLU de la commune de Barbâtre

Monsieur le Maire, vous m'avez consulté dans le cadre de la phase arrêt du PLU de la commune de Barbâtre. Après examen par mes services, je vous apporte les éléments suivants :

① **Les Espaces Naturels Sensibles** :

Plusieurs espaces naturels sensibles sont à noter : La Pointe de la Fosse, Le Polder de Sébastopol et la Dune de la Tresson (qui, pour ce dernier, s'étend sur les communes de Barbâtre et de la Guérinière sur 83.33 ha). Il est donc important de reporter les périmètres de ces zones et de les rendre compatibles avec le zonage du PLU (zonage N ou A).

Le territoire de la commune est situé dans l'unité paysagère UP 42 - La Côte Vendéenne, sous unité l'Ile de Noirmoutier - de l'atlas des paysages.

Ce secteur présente des enjeux floristiques forts (annexe 1).

② **Les Pistes Cyclables et les Sentiers** :

Ci-joint le réseau des pistes cyclables et des sentiers pédestres (carte annexe 2).

Concernant l'emplacement réservé n°5 relatif à la création d'une piste cyclable, d'autres itinéraires pourront également être étudiés pour relier l'office du tourisme à l'entrée du Gois.

③ **L'Habitat et L'Aménagement** :

Le Département, en tant que délégataire des aides à la pierre et co-pilote du PDH, avec l'Etat, reste à disposition pour accompagner la commune, d'une part dans la mise en œuvre des OAP et d'autre part, dans les opérations de logements locatifs sociaux.

Concernant les abords du Gois :

- les stationnements prévus sont intéressants, ils pourront cependant être revus à l'issue des réflexions en cours sur la valorisation du Gois et ses abords.
- l'emplacement réservé n°3.1 prévu pour le projet de valorisation du Gois correspond aujourd'hui à l'aire technique du Département nécessaire à l'entretien quotidien de la chaussée du Gois. Aussi, tout projet envisagé devra être vu en concertation avec les services du Département.

④ **La Voirie :**

Le nouveau projet réduit les surfaces à urbaniser en supprimant notamment les sites de Niaisois 1 et 2 pour lesquels un nouvel accès sur la RD 95 était prévu, et ne crée pas d'impacts supplémentaires sur les routes départementales. Pour mémoire, une copie de l'avis du 14 septembre 2017 est jointe à la présente note, dont les termes restent d'actualité.

⑤ **Agriculture et Pêche :**

Une réflexion est actuellement en cours pour l'instauration d'un périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN), sur l'ensemble de l'île.

⑥ **Les Contrats de Territoires :**

Ci-joint la liste des projets du territoire (tableau annexe 3).

⑦ **Le Patrimoine :**

Un avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur ce dossier est nécessaire car il existe sur cette commune trois moulins à vent, inscrits au titre des monuments historiques.

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général Adjoint par intérim
du Pôle Territoires et Collectivités,



Claude ROY

PLU de BARBÂTRE

AVIS DU SERVICE NATURE – DEAP – DEPARTEMENT DE LA VENDEE

1. ENS – Espace naturel Sensible

ENS de la dune de la Tresson: 83,33ha, sur les communes de Barbâtre et de La Guérinière.

3 Zones de préemption ENS : Dune de la Tresson, Pointe de la Fosse, et Polder de Sébastopol.

Reporter les périmètres de zones de préemption et rendre le zonage du PLU compatible avec ces périmètres (zonage en N ou en A)

2. BIODIVERSITÉ

FLORE :

485 taxons observés,

dont 13 plantes protégées

<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton	2016
<i>Alyssum minus</i> (L.) Rothm.	2001
<i>Cistus psilosepalus</i> Sweet	2001
<i>Crepis suffreniana</i> (DC.) J.Lloyd subsp. <i>suffreniana</i>	2012
<i>Dianthus gallicus</i> Pers.	2017
<i>Euphorbia peplis</i> L.	2010
<i>Linaria arenaria</i> DC.	2001
<i>Medicago marina</i> L.	2001
<i>Omphalodes littoralis</i> Lehm.	2017
<i>Ornithopus compressus</i> L.	2018
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce	2018
<i>Otanthus maritimus</i> (L.) Hoffmanns. & Link	2008
<i>Polygonum maritimum</i> L.	2015

et 23 plantes menacées (LR UICN)

<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton	2016
<i>Alyssum minus</i> (L.) Rothm.	2001
<i>Anthemis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	1993
<i>Anthemis cotula</i> L.	2017
<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult.	2002
<i>Bromus arvensis</i> L.	2012
<i>Cistus psilosepalus</i> Sweet	2001
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	2018
<i>Erigeron acer</i> L.	2002
<i>Euphorbia peplis</i> L.	2010
<i>Fumaria parviflora</i> Lam.	2015
<i>Hyoscyamus niger</i> L.	2015
<i>Linaria arenaria</i> DC.	2001
<i>Marrubium vulgare</i> L.	2007
<i>Medicago tornata</i> (L.) Mill. subsp. <i>striata</i> (Bastard) Kerguelen	2017
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce	2018
<i>Otanthus maritimus</i> (L.) Hoffmanns. & Link	2008
<i>Papaver argemone</i> L.	2017
<i>Papaver hybridum</i> L.	2017
<i>Polygonum maritimum</i> L.	2015
<i>Rumex bucephalophorus</i> L. subsp. <i>hispanicus</i> (Steinh.) Rech.f.	2018
<i>Tribulus terrestris</i> L.	2017
<i>Zostera marina</i> L.	2007

Programme Vendée Vélo

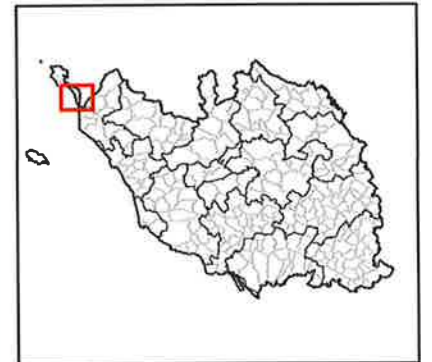
Commune de Barbâtre



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

◀ **Carte de localisation**

▼ **Carte de situation**



▼ **Légende**

- Non définie
- Site propre
- Véloroute
- Bandes Cyclables



Source: Conseil Départemental de la Vendée, DGI, IGN.

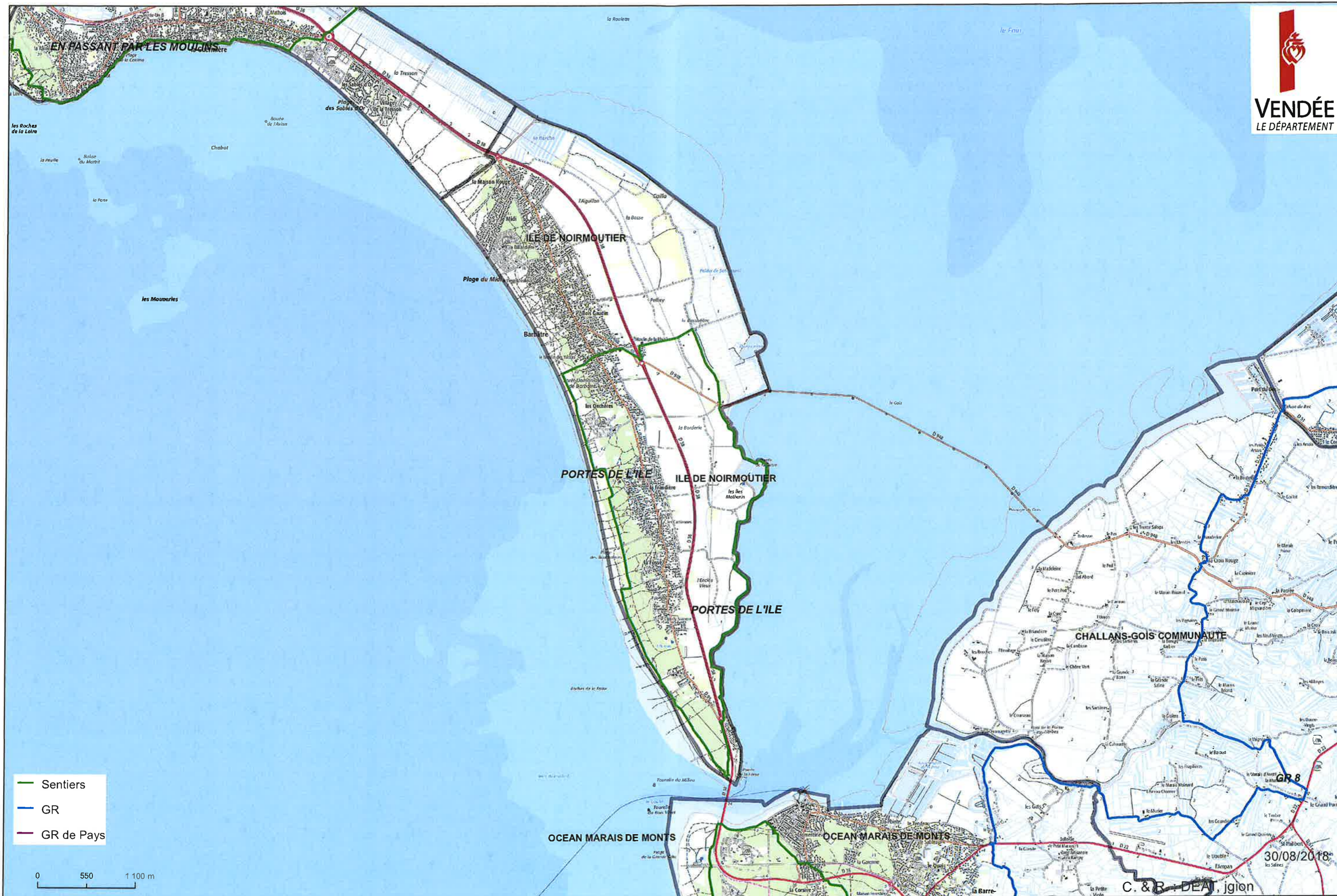
C. & R. : DEAT, Jlesage

Date de réalisation : 30/08/2018



P.D.I.P.R.

Commune de Barbâtre



ANNEXE 1 – PROGRAMME OPERATIONNEL

► REPARTITION DE L'ENVELOPPE DU DEPARTEMENT

REPARTITION DE L'ENVELOPPE	AIDES DU DEPARTEMENT	TAUX
Enveloppe globale du territoire	1 552 480 €	
Projets structurants	1 081 680 €	70%
Opérations en fonctionnement	15 000 €	1%
Projets communaux d'intérêt local	455 800 €	29%
Part non affectée	0 €	0%

► LISTE DES OPERATIONS

Dans le tableau ci-après, l'engagement financier du Département est souligné et en gras. Selon les opérations, cet engagement porte, dans le respect des règles de subventionnement détaillées par le règlement d'aide visé à l'article 12 du présent contrat, sur :

- le **montant de la subvention**, auquel cas le taux de subvention du Département fluctuera en fonction du coût de l'opération ;
- le **taux de subvention**, déterminant le montant plafond de la subvention du Département au vu du coût prévisionnel (ainsi, si le coût définitif de l'opération est inférieur au coût prévisionnel, le montant de subvention sera réduit en appliquant le taux de subvention ; si le coût définitif de l'opération est supérieur au coût prévisionnel, le montant de la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation).

ACTIONS ET PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE DE L'ACTION	MONTANT HT	TAUX PRISE EN CHARGE	SUBVENTION DEPARTEMENT
Investissement : Opérations structurantes du territoire					
Plan intercommunal de revitalisation de centre bourg*: - réhabilitation du local de la Poste à l'Epine pour créer des locaux commerciaux - construction neuve de 2 commerces et 3 logements en centre bourg (foncier communal) à L'Epine - viabilisation et aménagement d'un lotissement communal sur le secteur des Douves de Beaulieu (3 lots) à Noirmoutier-en-l'Île	Maitrise d'ouvrage multiple	2017 - 2018	771 000 €	40,97%	315 900 €
Réhabilitation d'un bâtiment communal pour créer une structure d'accueil petite enfance	Commune de L'Epine	2017 - 2018	200 000 €	25%	50 000 €
Création d'une halle de sport et de loisirs	Commune de Barbâtre	2018	300 000 €	50%	150 000 €
Rénovation du centre culturel des Salorges	Commune de Noirmoutier-en-l'Île	2017 - 2018	650 000 €	39,22%	254 900 €
Etude de faisabilité d'un aménagement de la déchetterie actuelle afin d'impulser une économie circulaire	Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier	2017 - 2018	55 000 €	50,00%	27 500 €
Travaux d'aménagement de la déchetterie (projet dans le cadre de l'appel à projet "Territoire zéro gaspillage zéro déchet")	Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier	2017 - 2018	550 000 €	16,36%	90 000 €
Etude de faisabilité de nouveaux sentiers cyclables et création de boucles cyclables	Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier	2017 - 2018	1 000 000 €	19,3%	193 380 €
Opération en fonctionnement					
Etude de faisabilité d'un ensemble commercial en centre bourg avec la réhabilitation d'un bâtiment ancien	Commune de La Guérinière	2018	30 000 €	50%	15 000 €
Investissement : Opérations d'intérêt local					
Réfection des places des Lauriers et de l'Eglise	Commune de La Guérinière	2017 - 2019	275 000 €	50%	137 500 €
Etude et aménagement touristique du Boulevard de l'Océan et du parking des Pins	Commune de La Guérinière	2017 - 2020	370 000 €	43%	157 900 €
Construction d'ateliers municipaux	Commune de Barbâtre	2017 - 2018	600 000 €	27%	160 400 €

* En lien avec les communes du territoire, la Communauté de Communes déterminera et communiquera au Département la répartition de l'enveloppe globale entre les différentes opérations du territoire.



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

NOTE à l'attention de :

Monsieur Erwan CALONNEC
Directeur de la Contractualisation
et de l'Ingénierie Territoriale

**Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction des Routes**

Service Domaine Public et Foncier

Dossier suivi par : Bruno CHANAL
N° à rappeler : 02 28 85.87.35
SDPF 17.988

Réf. :

La Roche-sur-Yon, le : **14 SEP. 2017**

Objet : Avis – arrêt PLU - commune de Barbâtre

Suite à votre saisine du 7 août 2017, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les Orientations d'Aménagement et de Programmation présentent six projets concernant pour certains des accès sur RD et pour lesquels sera demandée une attention particulière du point de vue de la sécurité et de la visibilité.

Seuls les sites du Niaisais 1 et 2 auront un nouvel accès sur la RD 95 (rue de l'Estacade). Les 4 autres sites n'appellent pas d'observation de ma part.

J'attire l'attention sur le fait que s'agissant des accès existants ou éventuellement à créer pour desservir les nouvelles zones d'aménagements ou des accès particuliers, il conviendra de respecter les règles de visibilité minimum dictées par le guide « Aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales » édité par le SETRA ou par le guide des carrefours urbains édité par le CERTU suivant la vitesse réellement pratiquée par les usagers et de regrouper au maximum les accès.

S'agissant des nouvelles zones d'habitations ou d'activités, il conviendra que l'aménagement des intersections et leur équipement soient conformes à ces guides au regard notamment de l'importance des échanges de circulation, du trafic sur les voies de circulation et tout autre considération qui pourrait amener le gestionnaire de voirie à exiger la réalisation d'un équipement de sécurité.

Les caractéristiques techniques des nouveaux accès créés sur une route départementale ou des aménagements d'accès existants, devront être validées au préalable par les services instructeurs du Département.

Le Directeur des Routes

Patrice ANGLADE

Copie à : ARD Nord-Ouest

Conseil Départemental

Pôle Infrastructures et Désenclavements
Direction des Routes

40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 28 85 85 85 - Fax. 02 51 44 88 85 - www.vendee.fr